



Mairie d'Aiguèze 30760 Aiguèze  
04 66 82 14 77  
Fax : 04 66 82 35 26  
mairie.aigueze@wanadoo.fr  
www.aigueze.fr

## Compte rendu de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 18 juillet 2018 à 20h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 18 juillet 2018 à 20h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Alain COSTE, Bernadette VALIDIRE.

Absente ayant donné procuration : Annie ITIER donne procuration à Marie-Christine HERAUD,

Absents : Aude COSTA, Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 20h30, le PV du conseil du 29 mai est validé à l'unanimité.

En préambule à la réunion du conseil, le maire évoque la réception de l'attribution d'une subvention d'un montant de 6961.50 € accordée par le Conseil Départemental au titre des amendes de police. Cette subvention fait suite au dossier validé par le conseil et déposé au département pour réduire la vitesse en périphérie et dans les rues du village. Les travaux seront engagés dès l'automne.

Le conseil départemental affecte également au village la somme de 13580 € au titre de la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour 2018 en faveur des communes défavorisées.

1 – Information sur la réunion « communes nouvelles » avec le secrétaire général de la préfecture et 4 maires des villages voisins. Cette réunion s'est essentiellement voulue informative. Le secrétaire général et les chefs de service de la préfecture ont présenté l'organisation et les modalités de création d'une commune nouvelle ; création qui reste conditionnée par le seul volontariat des communes faisant alliance.

Les maires présents ont posé de très nombreuses questions ; les communes n'ont pas la volonté et ne sont pas prêtes dans l'immédiat à un tel regroupement.

Un tel regroupement ne pourra être envisagé qu'après les élections de 2020. Dans ce cas il sera l'aboutissement d'une volonté des villages, d'une décision administrative, ou rendu obligatoire en cas d'absence de représentant aux différents postes communaux.

2 – Bilan synthétique de l'Agglomération du Gard rhodanien 2017. Les conseillers ont pris connaissance de ce bilan qui leur a été adressé par mail avant le conseil. Les discussions tournent autour du manque d'actions pour la ruralité et de l'absence d'esprit novateur pour le développement du tourisme.

Ce bilan est disponible sur le site de l'Agglomération du Gard Rhodanien ou/et en mairie.

3 – Point de situation des projets en cours ; peu d'évolutions depuis la dernière réunion de mai :

- Tyrolienne : le maire propose au conseil de réaliser une réunion publique d'information à l'automne et de prendre l'avis des résidents avant toute décision définitive de réalisation ou d'abandon du projet. Un tel projet ne peut et ne doit être réalisé que s'il est porté par la volonté de la majorité des villageois.
- Aire de Camping-cars du Gier : La commune est toujours en attente de l'étude de coût des travaux inhérents aux branchements des différents réseaux. Le conseil se prononcera à l'automne lorsqu'il aura connaissance du coût de ces travaux et du bilan d'exploitation dans les conditions actuelles (paiement de 5€/nuitée et par véhicule).
- Pylône de radiotéléphonie : Attente de l'étude réalisée par Bouygues Télécom.

4 – Validation du rapport qualité et pratique de l'eau (RQPS) : le conseil prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le valide à l'unanimité.

Ce rapport est disponible en mairie.

Le maire souligne qu'un contrôle mandaté par l'agence de l'eau et portant sur la période 2015 – 2017 sera réalisé en mairie et sur les sites de pompage /stockage le jeudi 20 septembre.

5 – Contribution au fond de solidarité logement du conseil départemental : le conseil délibère et décide à l'unanimité de renouveler la convention de contribution au fonds de solidarité logement du conseil départemental pour la période 2018 – 2021.

Ce fonds permet au département d'apporter une aide financière sous forme de cautionnement, de prêts ou subventions pour accéder au logement et /ou se maintenir dans un logement.

6 – Réflexion sur l'aménagement de l'éclairage public : le maire présente un projet visant à réduire le temps d'éclairage public en période de très faible fréquentation du village. Une étude montrant les économies qui pourraient être réalisées sera présentée lors d'un prochain conseil afin de permettre aux conseillers de se prononcer.

7- Information sur les travaux de la passe à poisson et le seuil de l'Ardèche au hameau de la Blanchisserie : les travaux d'entretien projetés par l'EPTB Ardèche sont différés à une période plus propice. Une interrogation subsiste sur l'efficacité de cet ouvrage et sur son entretien (ouverture de la trappe de vidange des matériaux, réalisation et implantation, nature de travaux pérennes).

8- Information sur la tarification incitative des ordures ménagères : les objectifs fixés par la loi Grenelle 1 votée en 2009 précisent que « la redevance d'enlèvement des ordures ménagères devra intégrer, dans un délai de 5 ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets ».

L'agglomération du Gard Rhodanien fait réaliser une étude pour atteindre les objectifs fixés par la loi et imposés par des contraintes locales de traitement /transport des OM.

Ce nouveau procédé de collecte tendra à généraliser au maximum la détention de bacs personnels, à responsabiliser les ménages, à inciter au tri sélectif.

Certains aménagements restent à trouver pour optimiser ce mode de collecte et éviter les incivilités qui pourraient y être associées.

Le planning de mise en place de cette tarification incitative pourrait être le suivant :

2018 – 2019 : Préparation de la mise en œuvre et étude terrain,

2020 : Mise en œuvre des outils,

2021 : Phase test (matériel, adaptation des ménages au nouveau service, suivi des résultats)

2022 : Passage à la tarification incitative.

9 – Animations : les précédentes animations organisées par la mairie, les associations et l'agglomération se sont très bien déroulées (rallye des PBVF, Fête de la musique, Concours de boules, visite insolite ...). Toutes ces manifestations sont réalisées dans un souci constant de gestion financière rigoureuse ; à titre d'exemple le coût du rallye des 3 PBVF a été de 60 € (150 € de dépenses pour 90 € de recettes), celui de la fête de la musique a été de 153 € (853 € de dépenses pour 700 € de recettes - ces objectifs peuvent être atteints grâce à la volonté de nos associations et bénévoles, et l'investissement de nos commerçants.

10 – Point sur l'avancée de la protection des données personnelles (RPGD) : un cahier RPGD a été ouvert en mairie pour préciser le périmètre des modalités et actions à mener dans ce domaine.

#### **Points divers :**

- Le maire souligne la visite de la sénatrice Vivette LOPEZ le vendredi 20 juillet en mairie, l'autorisation donnée au camping Le Planjole d'accéder à la rivière par l'espace communal sous le pont de Saint Martin, la signature du bail de location à Madame ALONSO (fille de Fernand DUFOUR) du logement de l'ancienne école libre.

- Marie-Christine HERAUD demande au conseil de s'interroger sur la permanence de réglementation d'accès au village pour les seuls résidents ; l'étude sera menée en parallèle avec la limitation de vitesse prévue à l'automne.

- Rémi PEROLLET évoque la demande de résidents de pouvoir acquérir des maillots floqués avec les descriptifs et blason du village (cf réalisation pour l'organisation d'événements). Le conseil émet un avis favorable, Rémi PEROLLET lancera une souscription (fournir taille et paiement de 10 €) pour faire floquer des maillots.

- Salud CHABOT évoque les difficultés de stationnement sur les aires réservées aux résidents : les difficultés semblent très raisonnables. Malgré l'absence du garde et le fait que les passages des gendarmes soit moins fréquents. Le problème du stationnement semble avoir été intégré par la majorité ; un effort sera demandé aux services de gendarmerie pour accentuer la pression sur le non-respect de l'arrêté municipal.

La séance est clôturée à 23h20.

A Aiguèze, le 19 juillet 2018.

Alain Chenivresse, maire